



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liguori, qui se tiendra le lundi 12 août 2019 à 20 heures, au 751, rue Principale à Saint-Liguori, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

#### Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 209, Domaine BO BO à Saint-Liguori.

#### Description de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (abris d'auto) annexé à un garage dont la superficie est déjà au maximum autorisé.

---

#### Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 392, 2<sup>ème</sup> Avenue Domaine Sourdif Nord à Saint-Liguori.

#### Description de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage à 1 mètre de la ligne latérale du terrain, alors que le règlement exige un minimum de 2 mètres.

Ces demandes de dérogation sont disponibles pour consultation durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 12 août 2019 à 20 heures.

DONNÉ À SAINT-LIGUORI, CE 18<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET 2019.

Simon Franche  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résident à Mascouche, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 12 h et 16 h, ce dix-huitième jour de juillet de l'an deux mille dix-neuf et dans le journal L'Express Montcalm du 24 juillet 2019.

En foi de quoi je donne ce certificat ce dix-huitième jour de juillet de l'an deux mille dix-neuf.

Simon Franche  
Directeur général et secrétaire-trésorier